ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Marie-Christine DALLOZ
Député du Jura
Présidente de la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée Nationale
Conseillère Départementale de Moirans en Montagne

Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre
Mme Anne CHALONS, Présidente
2, allée des Raisins
11160 CAUNES MINERVOIS

Champagnole, le 5 septembre 2019

Réf. MCD/SB/1909011

Bureau Parlementaire de Champagnole
1 rue du Général Leclerc
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03 84 52 05 13
marie-christine.dalloz390@orange.fr

Bureau Parlementaire de Saint-Claude
63 rue du Collège
39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 03 84 45 11 14
marie-christine.dalloz39@orange.fr

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP
Tél. 01 40 63 64 67
Marie-Christine.Dalloz@assemblee-nationale.fr

Madame la Présidente,

Dernièrement, vous m'avez adressé un courrier afin d'attirer mon attention sur la situation des pupilles de la nation et des orphelins de guerre. J'en ai pris connaissance avec toute l'attention qu'il mérite, et je vous en remercie vivement.

Je suis bien consciente des difficultés que les décrets de 2000 et 2004 engendrent, puisque dès 2009, je suis intervenue auprès des gouvernements successifs afin de les interpeller sur cet état de fait par le biais de questions écrites dont vous trouverez quelques exemples ci-joint.

J'ai également présidé en 2015 la mission d'information sur la politique sociale de l'Office National des Anciens Combattants. A ce titre, j'ai rédigé un rapport circonstancié dans lequel j'écrivais : « qu'ils soient âgés ou plus jeunes, blessés ou pupilles, anciens combattants ou conjoints survivants, l'action sociale de l'ONACVG doit accorder une priorité à ceux qui ont le plus besoin d'être aidés ».

.../...

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Par ailleurs, je suis cosignataire de la proposition de loi relative à l'extension du droit à réparation à tous les pupilles de la nation, enfants de « Morts pour la France », déposée le 31 janvier 2018 par M. Pierre CORDIER, Député Les Républicains des Ardennes.

Vous trouverez également ci-joint la question écrite que j'adresse ce jour à Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, afin de lui demander de bien vouloir m'indiquer quelles mesures le gouvernement entend prendre afin de remédier aux inégalités de traitement engendrées par ces deux décrets.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous faire part des suites qui voudront bien être réservées à ma requête.

Restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Bien à vous,

Le Député du Jura,

Marie-Christine DALLOZ

Correspondance à adresser au bureau parlementaire de Champagnole

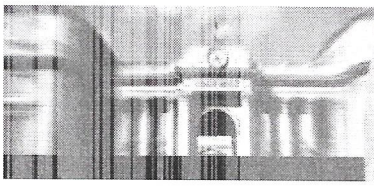

le quota de 52 questions est valable jusqu'au 1er octobre 2018 et sera renouvelé à cette date.

espace députés
questions écrites et orales

ASSEMBLÉE NATIONALE

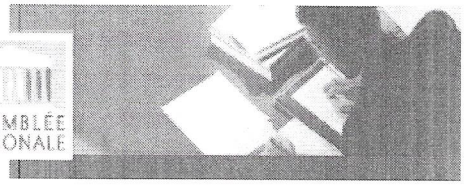

Impression de la question 37-00122

Type de questions QE

Ministère interrogé : ARM - Secrétariat d'État auprès de la ministre des armées

Question n° 37-00122 : du :date non fixée

Mme Marie-Christine Dalloz appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat, auprès de la ministre des armées, sur l'attente des orphelins de guerre pour une juste reconnaissance des souffrances endurées suite à la disparition d'un, ou de leurs, parent(s), victime(s) d'actes de guerre. Les dispositifs d'indemnisation mis en œuvre en 2000 puis en 2004 ont malheureusement abouti à des inégalités de traitement qui restent toujours d'actualité. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le gouvernement entend prendre afin de remédier à cette situation.

Fermer